

À partir du 5 juin 2025

INSCRIVEZ-VOUS AU TRANSPORT SCOLAIRE !



Rendez-vous sur

fluo.grandest.fr/scolaire

et inscrivez-vous avant le **11 juillet**
pour recevoir la carte de transport
avant la rentrée.



L'offre de transport scolaire Fluo

EN BREF !

Pour les élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat (CFA, lycées généraux, lycées professionnels et agricoles, EREA, internats) :



un statut d'ayant droit ouvert sur **trois critères** (+ d'infos en dernière page)



un aller-retour quotidien



un tarif pour les **ayants droit** collégiens et lycéens : 105 €



la gratuité pour les élèves de primaire

Le saviez-vous ?

La participation des familles correspond à 7% **du coût réel du transport (1450 €/an/élève)** mis en place pour un élève, depuis la maternelle jusqu'au lycée. Les 93 % restants sont pris en charge par la Région et donc par l'ensemble des contribuables du Grand Est, indépendamment de leur usage des transports scolaires, soit 1345 €/an/élève.

Comment s'inscrire ?

Une inscription en 4 étapes :

1. Rendez-vous sur **fluo.grandest.fr/scolaire**. Des tutoriels sont disponibles sur cette page pour vous aider.
2. Cliquez sur « **Mon dossier transport scolaire** » : une nouvelle page s'ouvre.
3.
 - a. Il s'agit de votre première inscription au transport scolaire ? Cliquez sur « Je crée un compte ».
 - b. Vous avez déjà inscrit un de vos enfants au transport scolaire de la Région Grand Est ? Connectez-vous à votre compte.
4. Remplissez le formulaire en vous reportant au tutoriel si besoin.

Inscrivez-vous avant le 11 juillet pour recevoir la carte de transport scolaire avant la rentrée¹.

(1) Inscription toujours possible après cette date mais la réception de la carte avant la rentrée n'est pas garantie.



Pour les élèves des écoles primaires :

→ Afin de pouvoir emprunter le transport scolaire, les élèves scolarisés à l'école maternelle et élémentaire doivent obligatoirement s'inscrire sur le site **fluo.grandest.fr/scolaire**

→ La Région ne délivre pas de carte de transport pour ces élèves, mais seuls les élèves inscrits ont le droit d'accéder au car scolaire, et ce pour des raisons de sécurité (la liste des élèves inscrits est envoyée aux transporteurs).

→ Les transports scolaires sont gratuits pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire.

→ Les élèves utilisant uniquement le car pour se rendre au périscolaire et/ou à la cantine ne doivent pas s'inscrire, mais doivent uniquement l'indiquer à l'école.

Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

Les élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat (lycées généraux, CFA, lycées professionnels et agricoles, EREA, internats) sont considérés comme **ayants droit** et bénéficient du transport scolaire, s'ils répondent aux trois critères cumulés ci-dessous :

- Résider en Région Grand Est,
- Être scolarisés dans une commune autre que la commune de résidence,
- Être scolarisés conformément à la carte scolaire définie par l'Éducation Nationale.

Les élèves **non ayants droit** peuvent avoir accès aux cars dans la limite des places disponibles.

Dans tous les cas, **vous devez obligatoirement procéder à l'inscription de votre enfant pour bénéficier du transport scolaire**, de la maternelle au lycée.

Combien coûte le transport scolaire ?

Une participation annuelle est demandée aux familles en fonction du niveau et du statut de l'élève :

	AYANT DROIT	NON AYANT DROIT
Maternelles et élémentaires	0 €	0 €
Collégiens et lycéens	105 €	251 €

Pour toute information sur le transport scolaire Fluo, rendez-vous sur **fluo.grandest.fr/scolaire**